

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL595

présenté par
M. Tardy

à l'amendement n° CL522 de M. Belot

APRÈS L'ARTICLE 4

A l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et limites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il suffit de mentionner les "conditions" dans lesquelles l'ouverture des données relative aux déchets est encouragée.

C'est la formulation qui avait été retenu lors des débats sur la loi Macron.